

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 2 avril 2020

À L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,
Messieurs

Je tiens à rappeler quelques éléments essentiels quant aux conditions de travail du personnel scolaire prévues jusqu'au 1^{er} mai prochain. Pour le personnel régulier, la rémunération complète est maintenue. En ce qui a trait au personnel temporaire, la rémunération est maintenue en fonction des heures déjà connues et indiquées à l'horaire.

Toujours jusqu'au 1^{er} mai prochain, l'ensemble des établissements scolaires sont fermés au public ainsi qu'au personnel scolaire. Cette directive ne s'applique pas aux services de garde d'urgence. La direction d'école pourra accéder aux lieux pour des circonstances exceptionnelles, par exemple pour récupérer des outils leur permettant de soutenir leur équipe et de coordonner à distance les efforts de chacun. Pour le moment, nous demandons donc aux employés d'opter pour le travail à distance.

Opération de récupération de matériel pédagogique

La Direction de la santé publique a émis de nouvelles recommandations face à l'évolution de la pandémie au cours des derniers jours.

Conformément à celles-ci, nous vous demandons de surseoir immédiatement, et ce jusqu'à nouvel ordre, à cette opération de récupération du matériel pédagogique dans les écoles que nous vous avons demandé de planifier dans une communication antérieure. Cette directive s'applique à tous les établissements d'enseignement du Québec, et ce, sans exception.

Nous sommes conscients que cette situation est délicate. Dans l'immédiat, nous évaluons si d'autres moyens peuvent être déployés pour les cas particuliers, et ce dans le respect de cette directive.

Suivis personnalisés auprès des élèves

Nous demandons à toutes les équipes-écoles de faire preuve de souplesse et de flexibilité afin d'assurer un suivi hebdomadaire auprès de l'ensemble de leurs élèves. Nous demandons également aux différentes équipes de ressources professionnelles et de soutien d'assurer un suivi similaire auprès des élèves qui étaient sous leur responsabilité avant la fermeture des établissements. ③

Une communication avec les parents de ces enfants doit aussi être assurée de manière continue. Ces suivis doivent être personnalisés et, en ce sens, bien que nous demandions de poser des questions relatives à la situation globale de l'élève ainsi qu'à ses apprentissages, chaque membre du personnel scolaire est libre de déterminer le contenu de ses interventions. Par ailleurs, ces suivis n'ont pas à faire l'objet de redditions de comptes détaillées, sauf évidemment si des interventions particulières sont requises (exemples : signalement à la Direction de la protection de la jeunesse, besoins particuliers, etc.). Dans ces cas, le membre de l'équipe-école ayant réalisé le suivi auprès de l'élève a la responsabilité d'informer la direction. ④ ⑤ ⑥

En ce qui a trait aux écoles secondaires, un suivi hebdomadaire effectué par l'ensemble des enseignants auprès de chacun de leurs élèves pourrait s'avérer difficilement réalisable. En ce sens, je vous propose de répartir cette tâche auprès de l'ensemble des membres de l'équipe-école en tenant compte, lorsque possible, de la relation de confiance déjà existante entre l'enseignant et l'élève. Cette répartition pourra être coordonnée et validée par la direction d'école avec flexibilité et souplesse. Cette façon de faire est la meilleure option pour l'enseignement secondaire et permet d'assurer le maintien du lien entre l'école et l'élève, malgré la fermeture des établissements. Dans tous les cas, un contact direct avec l'élève (téléphone, vidéomessagerie) est à privilégier. Si cela est impossible, le courriel personnalisé peut être utilisé. ⑦ ⑧

Trousse pédagogique hebdomadaire

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur acheminera prochainement aux centres de services scolaires une trousse hebdomadaire d'outils pédagogiques à suggérer aux élèves et à leurs parents. Nous sommes conscients que les membres du personnel scolaire sont également touchés à différents niveaux par la crise actuelle, et que tous n'ont pas le temps d'élaborer du nouveau matériel pédagogique en continu. Cette initiative vise donc à faciliter leur travail et évidemment, à nous assurer de mettre le maximum d'outils à la disposition des élèves pour que ceux-ci puissent consolider leurs apprentissages.

En prévision de l'édition de la semaine du 6 avril prochain, vous recevrez aujourd'hui (et chaque jeudi par la suite) le menu d'activités pédagogiques à transmettre aux parents des élèves de vos écoles. Ce dernier prévoira des activités pour toutes les matières prévues au Régime pédagogique, et ce, en fonction de chaque année scolaire du préscolaire, primaire et secondaire.

Cette trousse pédagogique sera acheminée aux équipes-écoles par le centre de services scolaire. Ensuite, l'équipe-école doit personnaliser la trousse hebdomadaire en fonction des besoins des élèves, et ce, avant qu'elle soit envoyée aux parents.

Le processus hebdomadaire sera le suivant :

Transmission du menu d'activités aux directions générales pour envoi aux équipes-écoles	Tous les jeudis à partir du 2 avril
Bonification et personnalisation du menu des activités par les équipes-écoles	De manière hebdomadaire, entre le <u>vendredi et le dimanche</u>
Mise en ligne du menu des activités proposées par le Ministère sur la plateforme <u>ecoleouverte.ca</u> et envoi des listes personnalisées par les équipes-écoles	Tous les lundis à partir du 6 avril

Il revient à chaque école de déterminer de quelle façon ce menu d'activités sera transmis aux parents. Bien que le courriel soit un canal largement utilisé, il se pourrait que d'autres méthodes doivent être mises en place pour accommoder certaines familles.

Notons que ce choix d'activités pédagogiques sera également affiché sur la plateforme *L'école ouverte* afin d'offrir la possibilité aux élèves et aux parents de s'y référer ultérieurement, s'ils le souhaitent. Les menus ministériels pointeront vers certains exercices disponibles en ligne, mais en proposeront d'autres pour lesquels l'utilisation d'Internet ne sera pas requise.

Plateforme *L'école ouverte*

Comme vous le savez, le Ministère a mis en ligne cette semaine *L'école ouverte*, une nouvelle plateforme qui permettra aux élèves qui le souhaitent de parfaire leurs connaissances. Chaque semaine, du nouveau contenu pédagogique sera ajouté. Du contenu destiné aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage est notamment en cours d'élaboration et sera déposé sous peu sur la plateforme.

Cette plateforme sera également optimisée en fonction des différents commentaires que nous recevrons. Nous souhaitons offrir des outils adaptés aux élèves, aussi, nous vous invitons donc à visiter la plateforme, lorsque cela sera possible, et à nous faire parvenir vos précieux commentaires à partir de la section réservée à cette fin. Veuillez noter que cette plateforme, bien que complémentaire, demeure un outil distinct de la trousse qui sera acheminée hebdomadairement.

En terminant

Encore une fois, sachez que je suis conscient que la situation exceptionnelle que nous vivons suscite plusieurs questionnements, et que la présente lettre ne répondra pas à l'ensemble de ces derniers.

Nous demeurons en contact constant avec l'ensemble des partenaires du réseau de l'éducation, et nous nous efforçons de donner suite à leurs demandes dans les meilleurs délais possible, et ce, avec l'objectif d'apporter les meilleures réponses qui soient aux défis que nous rencontrons.

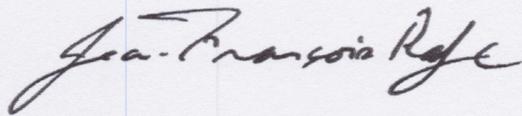
Une communication traitant spécifiquement des enjeux liés à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes vous sera acheminée la semaine prochaine.

Sur une note plus personnelle, je vous exhorte à prendre soin de vous et de votre famille tout au long de cette crise. Votre santé et votre sécurité, de même que celles de vos proches, l'emportent sur toute autre considération.

Je tiens à vous remercier pour tous les efforts que vous déployez depuis des semaines déjà, et que vous poursuivrez afin d'aider nos élèves à consolider leurs apprentissages, malgré les circonstances. Vous êtes des enseignants, des professionnels, des membres du personnel de soutien, des directions d'établissement, des directions générales et du personnel administratif. Mais vous êtes avant tout des personnes passionnées. Les élèves, leurs parents et l'ensemble du Québec sont chanceux de pouvoir compter sur vous. Vous êtes nos anges gardiens du réseau de l'éducation.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



Jean-François Roberge

1. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez votre syndicat local.
2. Cela ne peut être plus clair! Les profs doivent informer leur syndicat local si une direction ne respecte pas cette directive.
3. Les directions doivent donc tenir compte de la situation particulière dans laquelle les profs peuvent se retrouver.
4. Le contenu de ce message peut donc varier d'un prof à l'autre.
5. Une direction n'a pas à demander aux profs de rendre compte de ces suivis.
6. Dans le doute, les profs sont invités à transmettre leurs inquiétudes à la direction.
7. Les directions doivent tenir compte de la situation particulière dans laquelle les profs peuvent se retrouver.
8. Pour des raisons de sécurité, il est suggéré aux profs de ne pas utiliser d'outils personnels de communication pour faire des suivis (adresse de courriel personnelle, compte Facebook ou autre média social).
9. La décision d'ajouter du contenu à cette trousse pédagogique relève du choix du prof. Il faut tenir compte du nombre important d'activités qui sont disponibles sur le site ecoleouverte.ca ainsi que les capsules pédagogiques diffusées sur les ondes de la télévision publique.
10. Il appartient aux directions d'acheminer la trousse aux élèves ou à leur parent.
11. Un rappel : la semaine régulière de travail se déroule du lundi au vendredi. Les profs ne sont pas responsables de la fermeture des établissements et leur contrat de travail continue de s'appliquer.
12. Il appartient à la direction de faire l'envoi.
13. Ces activités pédagogiques ne feront l'objet d'aucune évaluation puisqu'elles sont optionnelles.
14. La directive ministérielle ne répond pas aux besoins des enfants vivants en milieu allophones. C'est la responsabilité du ministère d'y répondre.
15. Mise en garde : les parents doivent déjà composer avec une situation exceptionnelle qui peut devenir anxiogène. Certains d'entre eux pourraient exprimer leur inconfort à recevoir une multitude d'activités hebdomadaires. Plusieurs doivent composer avec les effets de cette crise, notamment sur leur travail, et ne doivent donc pas faire les frais d'un zèle mal à propos. La crise que nous traversons est sanitaire, pas scolaire.
16. Les milieux doivent donc attendre la directive qui visera spécifiquement la FP et la FGA avant d'entreprendre quoi que ce soit.